

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 1 du 5 janvier 1999 - 3 pages   Numéro ordre postal : 1

Le Service Régional de la Protection des Végétaux vous présente ses meilleurs voeux pour 1999.

Nous nous efforcerons de continuer à vous donner le plus d'informations possibles sur les parasites, les produits phytosanitaires, les bonnes pratiques agricoles, la réglementation..

Gaucho tournesol

Vous avez certainement entendu parler du conflit entre la société BAYER, distributrice du traitements de semences GAUCHO, et des groupements d'apiculteurs. Ces derniers reprochent au produit appliqué sur tournesol de provoquer des disparitions d'abeilles et des baisses de récolte de miel.

En 1998, le Ministère de l'Agriculture avait interdit le GAUCHO sur tournesol dans 3 départements (Deux-Sèvres, Vendée et Indre) et demandé la mise en place dans ces secteurs de sites expérimentaux pour évaluer l'impact de l'imidacloprid sur les abeilles.

La commission des toxiques chargée de l'évaluation du dossier a émis l'avis suivant lors de sa réunion du 16 décembre dernier :

«Compte tenu des études récentes fournies sur l'impact que l'imidacloprid utilisée en traitement de semences tournesol peut avoir sur l'activité des abeilles, la commission des toxiques estime que :

- les données examinées ne permettent pas de conclure à un effet indiscutable de l'imidacloprid ou de ses métabolites sur les abeilles et la production de miel,

- qu'inversement, il n'est pas possible d'exclure totalement l'effet de l'imidacloprid et de ses métabolites, compte tenu de l'effet toxique à faibles doses, doses en rapport avec des concentrations potentiellement présentes dans les plantes à l'époque du butinage,

- que des études complémentaires doivent être menées pour éclaircir les points suivants :

** métabolisme du produit dans les parties de la plante accessibles aux abeilles,*

** limite de toxicité du produit et de ses métabolites pour les abeilles et quantités présentes dans ces dernières,*

** persistance de l'imidacloprid dans les sols et présence dans les cultures non traitées, ceci impliquant l'utilisation de techniques analytiques parfaitement codifiées et validées»*

En conséquence la commission des toxiques conclu ainsi :

«Les risques encourus ne paraissent pas suffisants pour interdire l'utilisation de l'imidacloprid. Dans l'attente des études complémentaires demandées, les zones d'interdiction provisoires d'emploi instaurées en 1998 doivent être reconduites. Un suivi des populations d'abeilles, de leur production et de la faune auxiliaire sera assuré. Les résultats des études complémentaires demandées devront être fournis dans un délai maximal de 2 ans».

Résistance sclérotinia

La lutte contre le sclérotinia du colza repose essentiellement sur l'utilisation de la carbendazime, matière active de la famille des benzimidazoles, utilisée soit seule, soit en association avec une imide ou une triazole. Les cas de champignons devenus résistants à la carbendazime sont nombreux : piétin-verse du blé, botrytis pois et vigne, tavelure du pommier, cercosporiose de la betterave.......

En 1994, des analyses réalisées par la Protection des Végétaux et l'INRA de Versailles mettaient en évidence la présence de souches de sclérotinia résistantes à la carbendazime dans 2 parcelles decolza en Côte d'Or, en relation avec une forte baisse d'efficacité au champ. Jusqu'à cette année, on n'avait pas retrouvé de nouveaux cas.

N'oubliez pas de vous réabonner.



Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P n°536 AD
ISSN n°0767-5542

Tarif Courrier 340 F
Fax 425 F

Depuis 1994, notre Service a mis en place chaque année une prospection de sclérotes sur les cultures sensibles à cette maladie (colza, pois, tournesol) et notre laboratoire réalise des analyses de résistance. La prospection se fait de manière aléatoire et non pas pas sur des sites où des baisses d'efficacités auraient été constatées.

Suivi résistance sclérotinia
SRPV Ile de France

année	parcelles prospectées	parcelles avec résistance
1994	1	0
1995	20	0
1996	8	0
1997	26	0
1998	46	2

Depuis 1994, nous avons donc procédé à l'analyse de 101 sites et pour la première fois en 1998, on a mis en évidence la présence de souches résistantes de sclérotinia à la carbendazime dans 2 parcelles : Chevrainvilliers (77) et Lisses (91). L'INRA de Versailles a confirmé nos résultats.

Cette découverte n'a rien d'alarmant mais il va falloir être vigilant les prochaines années si l'on veut prévenir le développement de ce type de résistance, et garder tout l'intérêt technique et économique de la carbendazime :

- éviter l'enrichissement du sol en sclérotes par un retour trop fréquent des cultures sensibles sur la même parcelle,

- utiliser des variétés résistantes dans le cas du tournesol,

- pour le colza, tous nos essais réalisés depuis de nombreuses années, montrent qu'un seul traitement à la floraison (chute des premiers pétales) est suffisant techniquement et économiquement (nous reviendrons sur ces résultats),

- alterner les fongicides (carbendazime seule ou associée).

Nouveaux fongicides céréales

La campagne 1998 a été marquée sur le plan des fongicides céréales par l'arrivée de 3 matières actives performantes, avec par ordre chronologique d'autorisation: le quinoxyfen de DOW (dans le FORTRESS), le krésoxim-méthyl de BASF (dans l'OGAM et le SENSO) et l'azoxystrobine de SOPRA (dans l'AMISTAR et l'AMISTAR PRO). Ces matières actives ont pris des parts de marché importantes dès la 1ère année, aux côtés des valeurs sûres comme l'époxiconazole et le cyprodinil.
Les nouveaux produits qui vont arriver sur le marché risquent d'apparaître, à juste titre ou non, en retrait par rapport aux spécialités précédemment citées. Il convient toutefois de leur prêter attention pour différentes raisons :

- il est préférable d'avoir une offre en matières actives suffisamment large, tant d'un point de vue concurrence, qu'en terme de stratégies anti - résistances (alternance de familles chimiques à modes d'action différents),
- le coût et certains problèmes d'approvisionnement des derniers fongicides laissent la porte ouverte d'autres solutions technico-économiques,
- d'autres innovations sont encore possibles (exemple: le Stimulateur de Défense Naturelle).

Nous vous présentons ici des produits nouvellement autorisés à la vente. Pour comparer leurs performances aux références actuelles, nous avons choisi une présentation sous forme d'indices (pour l'efficacité et le rendement) par rapport à la référence officielle d'homologation à laquelle nous attribuons l'indice 100. Voir graphiques page suivante.

La société DU PONT propose le **CHARISMA**, association de flusilazol et d'une nouvelle matière active, la famoxadone (ou famoxate), issue d'une nouvelle famille chimique (les oxazolidinediones). La famoxadone est active sur des champignons pathogènes des céréales, mais aussi de la vigne et de la pomme de terre comme les mildious. Dans nos essais le CHARISMA a montré un bon comportement sur septoriose, notamment en terme de rémanence,(mais inférieur à l'OGAM) et surtout des résultats intéressants sur orge, particulièrement vis à vis de l'helminthosporiose (<AMISTAR).

RHONE POULENC propose le **SOLEIL**, association de deux triazoles déjà existantes. Dans nos essais le SOLEIL a montré un comportement moyen vis à vis de la septoriose, de bon résultats sur l'oïdium du blé (grâce au tébuconazole), et une action fusariose des épis comparable à l'HORIZON.
Le produit visera principalement ce dernier créneau.

Troisième nouveauté, le **PODIUM** présenté par PARTHENA. Il s'agit également d'une association de matières actives déjà connues; le cyprodinil et la fenpropidine. Ce produit sera développé sur orge où nous avons observé ses bons résultats sur helminthosporiose dans nos essais. Il est handicapé au rendement par sa faiblesse sur rouille.

Enfin, nouvelle matière active, la spiroxamine de la famille des spirocetalamines, présentée par BAYER. Systémique, agissant sur la biosynthèse (comme les triazoles et les morpholines), elle est très active sur oïdium mais moins rémanente qu'un quinoxyfen ou un krésoxim méthyl. Elle sera développée soit seule (**VIRTUOSE** ou AQUARELLE) ou en association avec le tébuconazole (**BUSTER**).

Nouveaux fongicides céréales

	CHARISMA	SOLEIL	PODIUM	VIRTUOSE	BUSTER
composition	106.7 g/l flusilazol 100 g/l famoxadone	107 g/l tebuconazole 167 g/l bromuconazole	187.5 g/l cyprodinil 187.5 g/l fenpropidine	500 g/l spiroxamine	250 g/l spiroxamine 133 g/l tébuconazole
société	DU PONT	RHONE POULENC	PARTHENA	BAYER	BAYER
dose	1.5 l/ha	1.2 l/ha	2 l/ha	1.5 l/ha	1.5 l/ha
usages autorisés sur BLE	septoriose - rouilles	oïdium - septoriose rouilles - fusariose épis	oïdium	oïdium	oïdium - septoriose rouilles - fusariose épis
usages autorisés sur ORGE	oïdium - helmintho rhyncho - rouille	-	oïdium - helmintho rhyncho	oïdium - helmintho rhyncho - rouille	oïdium - helmintho rhyncho - rouille